

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX

AVIS PUBLIC


AUX RÉSIDANTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire tenue le 9 juin 2021, à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, a adopté le Règlement numéro 187-21 modifiant le règlement numéro 172-18 sur la gestion contractuelle.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie Saint-Paul, ce neuvième jour de juin de l'an deux mille vingt-et-un (9 juin 2021).



Karine Horvath
Secrétaire-trésorière
Directrice générale